

ACTIVITÉ 11**LE PERFECTIONNEMENT DES ACTEURS DE L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES**

La réussite de l'alternance travail-études dépend, entre autres, de la capacité des acteurs d'adapter leurs façons de faire au regard des nouvelles réalités pédagogiques de l'alternance travail-études. C'est pourquoi il s'avère opportun, autant pour l'établissement scolaire que pour l'entreprise, de s'assurer que tous les acteurs concernés possèdent les compétences nécessaires pour mener à bien le projet d'alternance travail-études et de planifier, à leur intention et au besoin, les activités de perfectionnement nécessaires.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 11.1**PRODUIRE UN PLAN DE PERFECTIONNEMENT DES ÉLÈVES
DANS UN PROGRAMME EN ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES.**

LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES MISES EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DOIVENT FAVORISER LA PRISE EN CHARGE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE DE CHAQUE ÉLÈVE DANS UN PROGRAMME EN ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES.

Les activités pédagogiques visent précisément à soutenir l'élève dans le développement des compétences nécessaires à la réussite de son parcours en alternance travail-études.

La formation de l'élève dans un programme en alternance travail-études se réalise dans le cadre des activités pédagogiques décrites précédemment, en particulier « l'initiation des élèves à leur démarche en alternance travail-études ». L'utilisation du profil de compétences de l'élève permet de mieux cibler les interventions à réaliser auprès de chaque élève afin de maximiser ses capacités de s'investir dans son parcours en alternance travail-études. Le profil de compétences de l'élève dans un programme en alternance travail-études peut également s'avérer un instrument utile lors d'une approche de mise en œuvre d'un projet professionnel.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 11.2**PRODUIRE UN PLAN DE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL SCOLAIRE.**

IL IMPORTE DE VEILLER À CE QUE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL CADRE, PROFESSIONNEL ET ENSEIGNANT SOIT ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT ET À L'IMPLANTATION DE L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES, AFIN QUE CHACUN PUISSE CONNAÎTRE LES PROCESSUS ET LES RESSOURCES NÉCESSAIRES À SA RÉUSSITE.

L'ensemble du personnel de l'établissement scolaire doit posséder l'information générale sur le fonctionnement de l'alternance travail-études afin que chacun accomplisse, à son niveau et en temps utile, les actions nécessaires à sa réussite.

Les activités de perfectionnement peuvent couvrir plusieurs éléments, notamment :

- l'élaboration du projet préliminaire et du plan de formation en entreprise;
- la participation à l'élaboration de l'instrumentation pédagogique;
- les modifications possibles aux séquences d'enseignement;
- l'introduction d'une pédagogie expérientielle dans leur enseignement;
- la mise en œuvre du projet professionnel de l'élève, s'il y a lieu;
- la préparation et l'encadrement de l'élève, s'il y a lieu;
- l'intégration de l'expérience acquise en entreprise;
- le transfert des apprentissages dans la poursuite de la formation;
- la collaboration avec le superviseur de l'entreprise, s'il y a lieu;
- l'impact du partenariat de formation sur leur pédagogie;
- la mise à niveau professionnelle liée à la discipline.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 11.3**PRODUIRE UN PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE.****LES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE SE QUESTIONNENT SUR CE QUE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ATTEND D'EUX AINSI QUE SUR LEURS RÔLES ET LEURS RESPONSABILITÉS.**

Lors d'une première approche auprès des entreprises participantes, les thèmes suivants peuvent être abordés :

- le partenariat et ses bénéfices pour les employeurs;
- le plan de formation en entreprise et ses liens avec le programme d'études;
- le statut d'apprenant de l'élève : ses capacités, ses besoins et autres;
- les modalités d'accueil et d'intégration des élèves dans l'entreprise;
- la disponibilité des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan de formation;
- la mise en place des conditions favorables à l'apprentissage des élèves, dans un contexte productif;
- le rôle et les responsabilités de l'entreprise dans la supervision et l'évaluation;
- les instruments de suivi et d'évaluation fournis par l'établissement scolaire;
- le choix du superviseur et les qualités nécessaires à la supervision des élèves;
- la nature du lien de collaboration à maintenir avec l'établissement scolaire.

Clé de voûte de l'alternance travail-études, le superviseur symbolise le lien entre la formation et l'emploi. Son rôle et sa relation avec l'élève exercent une influence déterminante sur la qualité des apprentissages.

Former les superviseurs contribue à améliorer leurs compétences et soutient leur intérêt pour la fonction en aplanissant les éventuelles difficultés. Idéalement, cette formation vise trois niveaux de supervision :

- la supervision technique, dans la transmission de son expertise, en dépassant la simple répétition d'un geste professionnel et en visant le développement de comportements qui permettront à l'élève de se situer dans l'évolution permanente de son métier ou de sa profession;
- la supervision relationnelle, dans ses contacts avec les élèves ainsi que sur les différentes façons d'apprendre, afin d'être en mesure d'adapter ses interventions à leurs besoins;
- la supervision organisationnelle, dans la relation partenariale à entretenir avec l'établissement scolaire, dans le cadre du projet de formation en alternance.